

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Aide opérateur en dépollution pyrotechnique

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	26/11/2021	1/30

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel.....	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type.....	7
Fiche activité type N° 1	9
Fiche compétence professionnelle N° 1	11
Fiche des compétences transversales de l'emploi type.....	25
Glossaire du REAC.....	27

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	26/11/2021	3/30

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le rapport du 14 avril 2009 de Messieurs Labarthe et Achari, contrôleurs des armées, sur les capacités de dépollution pyrotechnique des entreprises Françaises préconise de mettre en place un système de certification des entreprises (qualité des prestations), une filière de formation et des diplômes délivrés au nom de l'Etat certifiant la filière de formation.

L'objectif de l'organisation d'une filière de formation comprenant la création de certifications professionnelles est de garantir les qualifications du secteur privé de la dépollution pyrotechnique.

Le titre professionnel « Agent de dépollution des sols option risques pyrotechniques » que l'arrêté du 16 mars 2012 avait défini en deux activités n'est plus adapté à cette configuration.

Le groupe de travail du 8 décembre 2016 a proposé de réduire le titre à une seule activité et de le renommer "Aide opérateur en dépollution pyrotechnique".

De ce fait ce titre évolue vers un titre spécifique et n'est plus une option du titre agent de dépollution des sols qui comprenait l'option risques chimiques, puisqu'il ne partage plus l'activité « Conduire une pelle hydraulique » en commun.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Les travaux de révision ont été conduits avec des représentants des entreprises civiles de dépollution, du Ministère de l'Intérieur, de la Défense et de la Direction Générale du Travail (Service des relations et des conditions de travail), lors de groupes de travail présidés par la DGEFP tout au long de l'année 2016.

Cette révision concerne quatre points essentiels :

- Le recentrage du titre sur les tâches de l'aide opérateur en dépollution pyrotechnique au dépend des tâches spécifiques aux travaux publics. Cela entraîne la proposition de suppression de la première activité concernant la conduite d'une pelle hydraulique, sachant que cette tâche de conduite de pelle reste inscrite dans la compétence « Exécuter des terrassements spécifiques à l'aide d'une pelle hydraulique lors d'opérations de dépollution pyrotechnique »
- L'évolution de la réglementation encadrant l'activité de dépollution pyrotechnique, notamment l'arrêté du 12 septembre 2011. Cet arrêté permet à l'aide opérateur, sous certaines conditions, d'assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches pyrotechniques qui auparavant lui étaient interdites. Pour y satisfaire, il est proposé la création d'une compétence intitulée : « Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique ».
- La mise en conformité avec l'exigence de l'arrêté interministériel du 23 janvier 2006, paragraphe 2.4.3 de l'annexe I qui définit les connaissances requises, pour « Emploi, mise en œuvre et entretien des équipements de premiers secours détenus ». Pour y satisfaire, il est proposé la création d'une compétence intitulée : « Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention ».
- La proposition de suppression de la compétence "Réaliser des opérations de préparation d'un chantier de dépollution pyrotechnique", car l'utilisation d'une tronçonneuse et d'une débroussailleuse sont hors périmètre de l'emploi type. La préparation et l'installation du chantier est conservé sous un angle réglementaire par son intégration dans la compétence 1 « Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution ».

Liste des activités

Ancien TP : Agent(e) de dépollution des sols option risque pyrotechnique

Activités :

- Exécuter des terrassements de sol à l'aide d'une pelle hydraulique
- Intervenir sur un chantier de dépollution de sol à risque pyrotechnique en zone autorisée

Nouveau TP : Aide opérateur en dépollution pyrotechnique

Activités :

- Intervenir sur un chantier de dépollution pyrotechnique en tant qu'aide opérateur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	26/11/2021	5/30

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Intervenir sur un chantier de dépollution pyrotechnique en tant qu'aide opérateur	1	Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution
		2	Exécuter des terrassements spécifiques à l'aide d'une pelle hydraulique lors d'opérations de dépollution pyrotechnique
		3	Détecter des cibles métalliques enterrées, à l'aide de matériel portatif approprié, dans une zone définie et balisée
		4	Identifier visuellement les principales caractéristiques des munitions historiques rencontrées sur un chantier de dépollution pyrotechnique
		5	Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique
		6	Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention
		7	Communiquer de manière adaptée avec les interlocuteurs du chantier dans le respect des exigences de l'emploi

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	26/11/2021	6/30

FICHE EMPLOI TYPE

Aide opérateur en dépollution pyrotechnique

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'aide opérateur en dépollution pyrotechnique exécute les tâches autorisées par la réglementation dans le cadre de la mise en place d'un chantier de dépollution pyrotechnique, et plus précisément la recherche et la manutention d'objets pyrotechniques tels que munitions historiques, non ou partiellement explosées.

Sauf exception, l'emploi s'exerce en extérieur, principalement sur des terrains militaires désaffectés ou en activité. Il peut également s'exercer sur des chantiers civils de travaux publics où des risques de pollutions pyrotechniques sont avérés. Parfois, l'aide opérateur intervient pendant ou après des opérations de démolition de dalles bétons, ou de bâtiments.

Il se déplace selon la localisation des chantiers, ne rentrant à domicile que chaque semaine, quinzaine ou plus selon l'éloignement. Ses horaires peuvent être variables, y compris samedi et dimanche ou la nuit, en fonction de l'avancement du chantier, des saisons ou des conditions climatiques.

Sur un chantier pyrotechnique il ne travaille jamais seul mais toujours à minima en binôme sous la responsabilité d'un opérateur en dépollution pyrotechnique.

Selon la nature du chantier, il est soumis au bruit, à la chaleur, aux vibrations, à la poussière, à la boue et aux contraintes climatiques.

Il fait preuve d'une bonne résistance physique et mentale, est très attentif à son environnement de travail et respecte les règles de sécurité. Suivant les entreprises et les chantiers, il peut conduire une pelle à pneus ou à chenilles. Évoluant dans un environnement à risques explosifs, les activités de l'aide opérateur sont très encadrées par la réglementation en termes de sécurité, de prévention, d'organisation du travail, de procédures et d'autorisation de déplacement et d'intervention.

Dans les travaux d'approche et de recherche d'éléments enterrés, l'aide opérateur réalise son travail à l'aide de sa pelle sous la direction de l'opérateur en dépollution pyrotechnique qui surveille et guide l'approche de l'élément recherché, à partir de plan de recollement, de mesures sur le terrain et des résultats de mesures de détection. Lorsque les conditions de sécurité le permettent, il assiste l'opérateur dans la manipulation, le transport et le stockage de munitions ainsi que dans la constitution des fourneaux de destruction.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
Les entreprises de dépollution pyrotechnique et de travaux publics.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Agent de dépollution pyrotechnique, aide opérateur en dépollution pyrotechnique, conducteur d'engins, pelleur, pelleteur, pelliste.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Activité réglementée principalement par le code de la sécurité intérieure Art. R733-1 à R733-16, le décret 2005-1325 du 26 Octobre 2005 modifié le 22 octobre 2010 et les arrêtés du 23 Janvier 2006 et du 12 septembre 2011.

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.
Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article R4323-57 du code du travail :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	26/11/2021	7/30

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement: relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Intervenir sur un chantier de dépollution pyrotechnique en tant qu'aide opérateur

Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution

Exécuter des terrassements spécifiques à l'aide d'une pelle hydraulique lors d'opérations de dépollution pyrotechnique

Détecter des cibles métalliques enterrées, à l'aide de matériel portatif approprié, dans une zone définie et balisée

Identifier visuellement les principales caractéristiques des munitions historiques rencontrées sur un chantier de dépollution pyrotechnique

Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique

Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention

Communiquer de manière adaptée avec les interlocuteurs du chantier dans le respect des exigences de l'emploi

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Maintenir son attention de façon continue

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Les entreprises sont principalement rattachées aux conventions collectives suivantes :

- Conventions Collectives Nationales des Activités des Déchets (CCNAD).

- Conventions Collectives des Travaux Publics (CCTP).

Code(s) NSF :

343m - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement - pas de fonction dominante

Fiche(s) Rome de rattachement

F1302 Conduite d'engins de terrassement et de carrière

I1503 Intervention en milieux et produits nocifs

F1402 Extraction solide

K1705 Sécurité civile et secours

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	26/11/2021	8/30

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Intervenir sur un chantier de dépollution pyrotechnique en tant qu'aide opérateur

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'aide opérateur en dépollution pyrotechnique intervient sur les chantiers principalement sous la direction des opérateurs, ceci dans le cadre de travaux préparatoires à la dépollution pyrotechnique proprement dites (mise en sécurité du site, travaux d'approches des cibles et terrassement divers à la pelle hydraulique). Lorsque les conditions de sécurité le permettent, l'aide opérateur apporte son concours à l'opérateur dans l'exécution de tâches pyrotechniques.

Ces travaux se décomposent selon les tâches suivantes :

- conduire en sécurité une pelle hydraulique de plus de 6 tonnes en respectant les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) ;
- exécuter avec précision les travaux d'approche de chaque cible à l'aide d'un engin, guidé par l'opérateur et en respectant une procédure adaptée (creusement latéral, ...) ;
- exécuter à l'aide d'une pelle hydraulique les travaux de terrassement, préparatoires à une destruction en fourneau de pétardage en s'assurant de la mise en sécurité des fouilles en profondeur (prévention contre les éboulements, pose de renforts, de blindage, ...) ;
- remettre en forme la surface des terrains excavés lorsque tout risque pyrotechnique est revenu à un niveau réglementaire ;
- participer au traçage et à l'implantation des zones élémentaires de travail issues du carroyage à l'aide des outils de mesures courants ;
- sur une surface identifiée sur un plan, participer à la détection des cibles pyrotechniques en mettant en œuvre des détecteurs portatifs simples (magnéto mètre mono sonde, ...) en suivant une procédure pré établie ;
- reconnaître visuellement les munitions historiques auxquelles il pourrait être confronté ;
- se retirer en zone sécurisée pré définie, sur instruction de l'opérateur, lorsque les conditions de sécurité l'exigent ;
- assister l'opérateur à la mise au jour, à la manipulation, au stockage et à la constitution de fourneau de destruction des objets pyrotechniques découverts, lorsque les conditions de sécurité le permettent.

L'aide opérateur conduit et assure l'entretien courant de son engin en respectant les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur. Il utilise les éléments de protection collectifs et individuels (EPI) imposés en fonction des situations de risque déterminées dans l'ESP (étude de sécurité pyrotechnique) et les différents plans de sécurité. Il rend compte des travaux effectués au responsable de chantier et renseigne le livret d'entretien de l'engin à chaque prise de poste.

Les chantiers sont principalement situés en extérieur, sur d'anciens terrains militaires, isolés ou intégrés à une zone encore active tels qu'une base aérienne, des terrains de manœuvres ou des casernements, souvent excentrés des zones urbaines.

L'aide opérateur se déplace selon la localisation des chantiers, ne rentrant à domicile que chaque semaine, quinzaine ou plus selon l'éloignement. Ses horaires peuvent être variables y compris samedi et dimanche ou la nuit, en fonction de l'avancement du chantier, des saisons ou des conditions climatiques.

Selon la nature du chantier, il est soumis au bruit, à la chaleur, aux vibrations, à la poussière, à la boue et au stress causé par la proximité d'objet potentiellement très dangereux.

Il doit posséder les capacités physiques et mentales adaptées à ces travaux et être très attentif à son environnement de travail.

L'activité est strictement guidée par la prévention des personnes et des biens contre les risques pyrotechniques (destructions, blessures, décès par exposition aux éclats, aux souffles, inhalation de produits toxiques provoqués par les effets explosifs ou chimiques des munitions).

Il se conforme aux différentes réglementations régissant la sécurité sur le chantier, principalement l'Etude de Sécurité Pyrotechnique (ESP), ainsi que le plan général de coordination de sécurité et de prévention de la santé (PGCSPS), le plan particulier de sécurité et de prévention de la santé PPSPS et la recommandation R 372 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). La maîtrise de cette activité permet à l'aide opérateur d'être habilité « aide opérateur en dépollution

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	9/30

pyrotechnique » par son employeur, conformément à la législation.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Activité réglementée principalement par le code de la sécurité intérieure Art. R733-1 à R733-16, le décret 2005-1325 du 26 Octobre 2005 modifié le 22 octobre 2010 et les arrêtés du 23 Janvier 2006 et du 12 septembre 2011.

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article R4323-57 du code du travail :

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement: relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution

Exécuter des terrassements spécifiques à l'aide d'une pelle hydraulique lors d'opérations de dépollution pyrotechnique

Détecter des cibles métalliques enterrées, à l'aide de matériel portatif approprié, dans une zone définie et balisée

Identifier visuellement les principales caractéristiques des munitions historiques rencontrées sur un chantier de dépollution pyrotechnique

Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique

Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention

Communiquer de manière adaptée avec les interlocuteurs du chantier dans le respect des exigences de l'emploi

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Maintenir son attention de façon continue

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	10/30

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur un chantier de dépollution pyrotechnique de sols, inscrire son action dans le respect permanent des règles d'hygiène et de sécurité, des modes opératoires et de la réglementation, prescrits par l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP).

Pour cela, l'aide opérateur applique en permanence :

- les prescriptions de l'étude de sécurité pyrotechnique qui envisagent l'organisation du chantier, toutes les situations de travail, les procédures, les autorisations, les protections, ..., imposées par la réglementation ;
- les règles d'hygiène, de sécurité et de protection des personnes et des biens (il connaît les risques inhérents à son activité, s'en protège et protège son environnement de travail) ;
- les exigences de protection de l'environnement et du développement durable (il adopte un comportement citoyen et responsable au sein de l'entreprise).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La part de l'activité de l'aide opérateur strictement liée aux risques pyrotechniques est réglementée par décrets et arrêtés (Par exemples le décret 2005-1325 du 26 Octobre 2005 modifié le 22 octobre 2010 ou les arrêtés du 23 Janvier 2006 et du 11 septembre 2011). Elle s'inscrit donc exclusivement dans des zones où la probabilité de risque pyrotechnique est compatible avec le niveau d'habilitation d'aide opérateur en dépollution pyrotechnique, habilitation délivrée par son employeur après évaluation de ses connaissances (arrêté du 23-01-2006).

Critères de performance

Les principes de sécurisation et d'installation d'un chantier de dépollution sont connus.

Les différentes interventions sont identifiées dans l'Etude de Sécurité Pyrotechnique (ESP).

Les équipements individuels et collectifs de protection, sont identifiés et portés en fonction du risque encouru.

Les préconisations de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques sont mises en œuvre (PRAP).

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Se situer et situer son action dans le cadre d'un chantier de dépollution pyrotechnique (relations, responsabilités, autorisations, ...).

Situer son action dans le cadre de l'ESP.

Mettre en œuvre les protections individuelles et collectives obligatoires.

Respecter son corps au travail : Gestes et postures, agir en appliquant les recommandations de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique " PRAP ".

Accepter et respecter sans réserve les liens d'autorité.

Travailler en équipe, en binôme.

Travailler en lien et en confiance avec les autres, être attentif à son environnement proche.

Accepter mentalement les situations à risques.

Respecter rigoureusement les procédures, les règles d'hygiène et de sécurité.

Connaissance :

- générale sur la réglementation, les responsabilités et l'organisation des secours sur un chantier de dépollution pyrotechnique ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	11/30

- générale des conditions de sécurisation et d'installation d'un chantier de dépollution pyrotechnique,
- des consignes de sécurité du personnel, du matériel, de l'environnement en situation normale et en milieu chimique ;
- des distances de sécurité en général et des zones d'habilitation de l'aide opérateur ;
- des mesures de protection et des procédures d'intervention en cas d'accident.

Connaissance des conditions d'emploi, de mise en œuvre et d'entretien des équipements de détection, de communication, de protection balistique, chimique et de premiers secours détenus.

Connaissance de l'organisation et des responsabilités sur un chantier de dépollution pyrotechnique et sur un site de destruction.

Connaissance :

- générale de l'Etude de Sécurité Pyrotechnique (ESP) ;
- précise des consignes générales de sécurité, des consignes relatives à chaque famille de produits, des rayons de sécurité, des consignes relatives au poste de travail de l'aide opérateur (procédures et mode opératoires, équipements de protection individuels et collectifs).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	12/30

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Exécuter des terrassements spécifiques à l'aide d'une pelle hydraulique lors d'opérations de dépollution pyrotechnique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes et des modes opératoires issus de l'ESP et sous la direction de l'opérateur, exécuter à la pelle hydraulique les terrassements permettant l'approche des cibles détectées ainsi que le creusement de fourneaux de destruction nécessaires à leur élimination en respectant les règles de conduite en sécurité de la recommandation R 372 de la CNAMTS concernant l'utilisation des pelles hydrauliques de plus de 6 tonnes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence demande de la part de l'aide opérateur une confiance absolue dans l'opérateur qui le guide, qui mesure et interprète avec son détecteur portatif, à chaque coup de pelle, la distance entre la cible et la surface de travail. Les zones de travail sont répertoriées, balisées et gérées par le responsable de chantier qui donne les autorisations de présence sur les zones ou de mouvements interzones. Des blindages peuvent être mis en place, suivant les cas, pour se protéger d'éventuels éclats d'explosions accidentelles.

Toutes ces opérations sont effectuées sous le contrôle de l'opérateur de dépollution pyrotechnique ou du responsable de chantier, dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation inscrites dans l'étude de sécurité pyrotechnique.

Critères de performance

Les travaux d'approche de la cible sont réalisés avec précision (enlèvement de la terre par épaisseur de 20 cm).

Les procédures d'approches spécifiques sont connues et mises en œuvre.

Le maintien de la vigilance est permanent à toutes les étapes du terrassement.

Les principales caractéristiques des fourneaux de destruction sont connues.

Le creusement des fourneaux respecte les procédures.

Le terrain est remis en forme à l'identique après intervention.

Le contact visuel est permanent avec l'opérateur.

Les ordres de l'opérateur sont respectés et exécutés.

Les recommandations R 372 catégorie de la CNAMTS sont respectées.

Les connaissances permettant d'être autorisé à intervenir à proximité des réseaux sont maîtrisées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier visuellement les munitions historiques.

Creuser au godet par tranche de 20 cm avec délicatesse.

Appliquer les mesures d'hygiène et de sécurité à adopter sur le chantier.

Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique de plus de 6 tonnes conformément à la R 372 m de la CNAMTS.

Maîtriser les différents mouvements de la machine.

Exécuter des fouilles avec précision en respectant les protections suivant les profondeurs.

Organiser son intervention avec son hiérarchique et préparer son matériel.

Travailler en binôme avec une confiance absolue dans l'opérateur qui l'accompagne.

Obéir à l'opérateur, au responsable de chantier dans le cadre du chantier.

Visualiser son action sur un plan et se projeter dans l'espace.

Comprendre et appliquer les consignes de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	13/30

Appliquer les procédures.

Connaissance :

- des munitions historiques explosives et des risques associés ;
- des mesures de sécurité générales en environnement chimique ;
- des procédures d'approche d'éléments enterrés à risques (contournements, ...) ;
- générale du principe de dimensionnement des fourneaux de pétardage ;
- des caractéristiques techniques des pelles hydrauliques ;
- des règles de conduite en sécurité d'une pelle hydraulique de plus de 6 tonnes conformément à la R 372 de la CNAMTS.

Maîtrise des éléments permettant d'être autorisé à intervenir à proximité des réseaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	14/30

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Détecter des cibles métalliques enterrées, à l'aide de matériel portatif approprié, dans une zone définie et balisée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un plan ou de repères existants, délimiter une zone de travail et à l'intérieur, détecter les cibles pyrotechniques à l'aide d'un détecteur magnétométrique portatif, en suivant une procédure pré établie et sous la responsabilité d'un opérateur ou du responsable de chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dans une configuration géo morphologique de terrain simple, avec du matériel portatif de détection courant et compatible avec le type et la profondeur supposée des cibles potentielles. Toutes ces opérations sont effectuées sous le contrôle de l'opérateur de dépollution pyrotechnique ou du responsable de chantier, dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation définies en particulier dans l'étude de sécurité pyrotechnique.

Critères de performance

Le repérage et le traçage de la zone de travail sont conformes au plan fourni.
Toutes les cibles détectables sont détectées.
L'utilisation des détecteurs est conforme aux recommandations du constructeur.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Tracer et implanter les zones élémentaires de travail issues du carroyage à l'aide des outils de mesures courant.

Utiliser un détecteur magnétométrique.

Rendre compte précisément du travail effectué par écrit.

Organiser son intervention avec l'opérateur ou le responsable de chantier.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.

Visualiser son action sur un plan et se projeter dans l'espace.

Comprendre et appliquer des consignes de travail.

Appliquer des procédures.

Connaissance :

- d'éléments de topographie appliquée à la lecture de plan et à l'implantation d'une zone de travail sur un terrain délimité ;
- des cibles potentielles (munitions d'ancienne génération) ;
- des règles d'utilisation et de fonctionnement des détecteurs portatifs mono sonde courants ;
- des instruments simples de mesure de longueur et de traçage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	15/30

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Identifier visuellement les principales caractéristiques des munitions historiques rencontrées sur un chantier de dépollution pyrotechnique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la liste des munitions susceptibles d'être présentes sur le chantier, définie dans l'étude de sécurité et de la connaissance des grandes familles de munitions, identifier visuellement, sans manipulation, les objets pyrotechniques rencontrés, en mesurer les effets potentiels et réagir dans le respect des procédures de sécurité et d'intervention pré établies.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur un chantier de dépollution pyrotechnique, lors des travaux de recherche et de terrassement, l'aide opérateur est susceptible de rencontrer différents objets pyrotechnique de façon imprévue. La part de son activité, strictement liée aux risques pyrotechniques, est réglementée par décrets et arrêtés (par exemples le décret 2005-1325 du 26 Octobre 2005 modifié le 22 octobre 2010 ou les arrêtés du 23 Janvier 2006 et du 11 septembre 2011). Elle s'inscrit donc exclusivement dans des zones où la probabilité de risque pyrotechnique est compatible avec son niveau d'habilitation d'aide opérateur en dépollution pyrotechnique.

Critères de performance

Les notions de base sur les propriétés et effets des explosifs sont connues.
Les principales munitions d'ancienne génération et d'exercice actuelles (1870, 1914, 1940 et autres) sont identifiées.
Les effets potentiels des munitions découvertes sont connus.
Les distances de sécurités sont comprises et respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier visuellement les munitions d'ancienne génération (mines, munitions d'artillerie, mortiers, roquettes, grenades, sous munitions, bombes et munitions petit calibre).
Prendre la mesure de leurs effets potentiels.
Situer son action dans le cadre de l'ESP.
Mettre en œuvre les protections individuelles et collectives obligatoires.

Travailler en lien et en confiance avec les autres.
Etre attentif à son environnement proche.
Accepter et respecter sans réserve les liens d'autorité.
Travailler en équipe, en binôme.

Accepter mentalement les situations à risques.
Respecter rigoureusement les procédures, les règles d'hygiène et de sécurité.
Comprendre et accepter les risques inhérents à l'activité de dépollution pyrotechnique.
Se situer dans un ensemble, anticiper ses actions.

Connaissance :

- des caractéristiques, propriétés et effets des explosifs et charges à effets dirigés ;
- générales sur le danger des munitions ;
- des caractéristiques morphologiques des mines, des munitions d'artillerie, mortiers, roquettes, grenades, des sous munitions, des bombes et des munitions petit calibre principalement des conflits historiques sur le territoire national.

Connaissance opérationnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	17/30

- des mesures de confinement et des travaux de protection ;
 - des distances de sécurité ;
 - de la sécurité des munitions et explosifs, pour leur stockage, leur manipulation et leur transport ;
 - de l'organisation et des niveaux de responsabilité dans un chantier de dépollution pyrotechnique et sur un site de destruction ;
 - de l'Etude de Sécurité Pyrotechnique (ESP) ;
- Connaissance précise des consignes générales de sécurité, des consignes relatives à chaque famille de produits, des rayons de sécurité, des consignes relatives au poste de travail d'aide opérateur (procédures et mode opératoires, équipements de protection individuels et collectifs).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	18/30

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes données par l'opérateur et lorsque les conditions de sécurité pyrotechnique le permettent, aider l'opérateur à dégager des objets pyrotechniques découverts, les manipuler, les transporter, les stocker et constituer un fourneau de destruction. Dans tous les cas ces opérations sont encadrées ou supervisées par un opérateur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Lorsque les opérations sont affectées d'une probabilité d'événement pyrotechnique inférieure ou égale à P2, comme définie par les textes ci-dessous, elles peuvent être confiées à des aides opérateurs, préalablement formés par le chef d'entreprise.

Ce contexte d'intervention est défini dans les textes réglementaires suivants :

Article 5 de l'Arrêté du 23 janvier 2006 Fixant le niveau des connaissances requises et les aptitudes médicales pour les personnes exerçant les fonctions de chargé de sécurité pyrotechnique, de responsable du chantier pyrotechnique et pour les personnes appelées à exécuter les opérations de dépollution pyrotechnique.

Annexe II de l'arrêté du 12 septembre 2011 Fixant les règles de détermination des distances d'isolement relatives aux chantiers de dépollution pyrotechnique

Dans ce cadre l'aide opérateur intervient au côté de l'opérateur en dépollution pyrotechnique et sous sa responsabilité, parfois avec un autre aide-opérateur.

Il ne prend pas d'initiative (sauf dans le cas dangers immédiats) mais il est à l'écoute. Les gestes ou opérations techniques qu'il met en œuvre sont sous contrôle de l'opérateur.

La manipulation et la collecte des objets à risque pyrotechnique sont réalisées sur la zone à dépolluer. Les déplacements vers la zone de stockage temporaire ou vers la zone de destruction sont exécutés conformément à un plan de déplacement prévu dans l'ESP et reconnu au préalable, principalement afin de maîtriser les risques de chute ou de choc.

Une zone de stockage temporaire des objets en attente de traitement est déterminée par le responsable de chantier conformément à l'ESP ainsi que la quantité maximale de matière active autorisée. Les manipulations et les transports sont limités pour éviter les risques.

Les manipulations et port de charge respectent les préconisations de la prévention des risques liés aux activités physiques.

Critères de performance

Le cadre réglementaire d'intervention de l'aide opérateur dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique est connu et respecté.

Les techniques et procédures de déterrage manuel sont connues et respectées.

Les principaux risques et procédures de sécurité, liés à la manipulation, au déplacement, au stockage et au transport des objets pyrotechniques sont connus et mis en œuvre.

Les préconisations de prévention des risques liés aux activités physiques sont mises en œuvre.

Les règles élémentaires de constitution d'un fourneau de destruction sont connues.

Les ordres de l'opérateur sont respectés et exécutés.

Les équipements de sécurité individuels sont portés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	19/30

Exécuter avec précision des travaux de mise au jour manuelle d'une cible.
 Repérer les signaux de dangers immédiats tels que dégagement de fumées ou odeurs suspectes et donner l'alerte.
 Identifier visuellement des munitions, éléments de munition poudres et explosifs.
 Mettre en place les mesures de protection et d'isolement suivant les préconisations de l'opérateur.
 Effectuer la manutention des charges en respectant la PRAP.
 Manipuler les objets pyrotechniques en sécurité (EPI, procédures, ...).
 Conditionner au transport des objets pyrotechniques.
 Utiliser des véhicules adaptés sur des itinéraires prédéterminés et reconnus.
 Aider l'opérateur à :
 - stocker des munitions suivant la procédure (compatibilité les munitions, transmission de la détonation) ;
 - mettre en place les mesures de protections balistiques et d'isolement prévues tels que merlons, big-bags ou panneaux ;
 - disposer dans un fourneau de destruction les objets à détruire en respectant les règles de l'art permettant une transmission efficace de la détonation et la destruction.
 Reboucher le fourneau en suivant les prescriptions de sécurité.
 Ouvrir le fourneau après un délai de sécurité afin que l'opérateur vérifie la complète destruction.

Accepter et respecter sans réserve les liens d'autorité.
 Travailler en équipe, en binôme.
 Travailler en lien et en confiance avec les autres, être attentif à son environnement proche.

Accepter mentalement les situations à risques.
 Respecter rigoureusement les procédures, les règles d'hygiène et de sécurité.

Connaissance :

- des caractéristiques, propriétés et effets des explosifs et charges à effets dirigés ;
- générales sur le danger des munitions et les distances de sécurité ;
- des caractéristiques morphologiques des mines, des munitions d'artillerie, mortiers, roquettes, grenades, des sous munitions, des bombes et des munitions petit calibre.

Connaissance opérationnelle

- des mesures de confinement et des travaux de protection ;
- des mesures de sécurité générale du personnel, du matériel, de l'environnement en situation normale et /ou chimique ;
- des règles de sécurité des munitions et explosifs, notamment pour leur transport, leur manipulation et leur stockage ;
- de l'organisation et des niveaux de responsabilité dans un chantier de dépollution pyrotechnique et sur un site de destruction ;
- de l'utilité de l'Etude de Sécurité Pyrotechnique (ESP) ;
- Connaissance précise des consignes générales de sécurité, des consignes relatives à chaque famille de produits, des rayons de sécurité, des consignes relatives au poste de travail d'aide opérateur (procédures et mode opératoires, équipements de protection individuels et collectifs).

Connaissance des techniques de mise au jour (mécanique et manuel) des cibles susceptibles d'être des objets pyrotechnique, en fonction du substrat (terre meuble, argile, gravier, etc., ...).

Connaissance :

- des techniques de protection des objets pyrotechniques contre les chocs mécaniques, thermiques ou électromagnétiques lors des manipulations, transport et stockage des munitions,
- des mesures de sécurité permettant d'éviter la transmission de la détonation entre munition ;
- des préconisations de la prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP).

Connaissance des règles générales de constitution d'un fourneau de destruction (organisation des munitions et explosifs).

Connaissance du principe de fonctionnement d'un fourneau de destruction.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	20/30

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention, réaliser des actions de secours face à une situation d'accident afin de maintenir l'intégrité physique de la victime. Prendre des mesures de prévention ou de protection pour supprimer le risque ou limiter le dommage pour lui-même, le témoin et la victime. Alerter ou faire alerter les secours spécialisés. Effectuer les gestes appropriés à l'état de la victime. Transmettre les informations de manière précise à l'interlocuteur concerné. Proposer des mesures de prévention afin d'améliorer les procédures.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe dans la limite du champ de compétences et de son autonomie.

Critères de performance

Les procédures et les consignes spécifiques en matière de prévention sont respectées
L'action effectuée sur la victime est appropriée
La persistance du résultat et l'apparition d'autres signes de détresse sont vérifiés
Les mesures de prévention ou de protection sont prises
Les secours sont alertés
Le moyen de prévention proposé est conforme aux principes généraux de prévention

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Appliquer les procédures et consignes spécifiques en matière de prévention
Repérer et identifier le danger et les personnes exposées dans une situation donnée
Signaler les situations génératrices de risques
Analyser le risque ou la situation d'accident
Identifier les signaux d'alerte aux populations
Utiliser les appareils et les équipements de protections individuelles adaptés à l'intervention
Supprimer ou isoler le danger identifié ou soustraire la victime au danger de façon permanente
Reconnaître les signes de détresse et déterminer le niveau d'urgence vitale
Déterminer l'action prioritaire en cas de manifestation de plusieurs signes
Identifier les techniques de secourisme adaptées à la situation
Réaliser les gestes de secours appropriés en cas d'hémorragie externe ou extériorisée
Réaliser les gestes de secours appropriés à la désobstruction des voies aériennes
Maintenir une victime se plaignant de brûlure, de douleurs aux membres ou présentant une plaie
Réaliser les gestes appropriés sur une victime inconsciente mais qui respire (PLS*)
Réaliser les gestes appropriés sur une victime inconsciente et qui ne respire pas (RCP*)
Alerter les centres de réception et de traitement de l'alerte
Apprécier visuellement l'efficacité de l'action réalisée
Poursuivre l'action jusqu'à la prise en charge par les secours spécialisés
Proposer ou mettre en œuvre une action de prévention appropriée à la situation

Informar les interlocuteurs concernés de la situation dangereuse
Réagir avec calme et maîtrise de soi
Transmettre oralement les messages d'alerte et les consignes spécifiques au moment le plus opportun
Faciliter l'accès des secours et l'acheminement des moyens adaptés sur la zone d'intervention
Se situer dans l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	21/30

Se positionner dans la chaîne de secours
Réagir avec calme et maîtrise de soi
Rendre compte sur les actions mises en œuvre à la personne identifiée dans l'organisation

Vérifier la présence et l'état des accessoires des appareils de défibrillation
Vérifier le bon fonctionnement des appareils de défibrillation

Connaissance du cadre juridique de l'intervention en entreprise
Connaissance de l'organisation de la prévention en entreprise
Connaissance de base des règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives
Connaissance des caractéristiques des risques professionnels
Connaissance du plan d'intervention dans une situation d'accident
Connaissance des notions élémentaires physiologiques
Connaissance des techniques de secourisme
Connaissance du fonctionnement des appareils de défibrillation
Connaissance des procédures d'alerte aux populations

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	22/30

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Communiquer de manière adaptée avec les interlocuteurs du chantier dans le respect des exigences de l'emploi

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans l'environnement à risques des chantiers de dépollution, communiquer clairement avec autrui (dialoguer, échanger, parler), informer en cas de dangers, de soucis ou d'aléas (alerter, prévenir) et rendre compte de ses activités à chaque changement de poste.

Cette communication s'exerce principalement oralement mais également par signes, voire par écrit sur les fiches de journées et les livrets de suivi des engins.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'agent est en permanence en relation avec :

- son responsable hiérarchique qui lui indique oralement ou par écrit, voire par radio, les consignes, les ordres... ;
- le chef d'équipe des entreprises sous-traitantes ou donneuses d'ordre, par geste ou par radio ou via le hiérarchique ;
- les autres conducteurs d'engins de terrassement évoluant sur le site, par signes, radio, klaxon, afin de les alerter d'éventuels risques ;
- les chauffeurs des engins ou véhicules de transport qui déchargent ou qu'il doit charger dans une relation d'aide et de surveillance parfois tendue.

Critères de performance

Les directives du chef d'équipe sont suivies avec célérité.

Le carnet de suivi des engins ou des équipements est lu et renseigné à chaque changement de poste.

Les échanges avec les collaborateurs sont clairs et précis.

L'agent est attentif aux messages des personnes évoluant dans sa zone de travail.

L'alerte est donnée en cas de besoin et à bon escient.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

S'exprimer par oral et par écrit en français.

S'exprimer en s'assurant d'être compris par son interlocuteur.

Comprendre les relations de travail au sein d'une entreprise, la notion de contrat et de responsabilité sociale et professionnelle.

Repérer et expérimenter les situations nécessitant d'échanger.

Alerter en cas de nécessité (urgence liée à la production, danger ...) et vérifier que le message a été compris.

Etre capable d'adopter une posture adaptée à la relation (d'égalité, soumise, directive).

Etre capable d'établir des relations professionnelles au sein de l'entreprise.

Comprendre et accepter les ordres dans un souci de prévention et de sécurité.

Respecter les procédures et les règles hiérarchiques de communication dans l'entreprise.

Connaissance :

- de bases de la communication écrite et orale (émetteur, récepteur, message, codes...) ;
- de l'entreprise: organigramme, tâches et responsabilités de chacun ;
- générale de la notion de contrat et de responsabilité sociale et professionnelle ;
- des principaux outils de la communication en entreprise (feuille de journée, livret de suivi des engins, la radio (talkie-walkie), la messagerie électronique...).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	23/30

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Mettre en œuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction des contraintes réglementaires qui cadrent l'activité de dépollution pyrotechnique, respecter scrupuleusement les procédures et les modes opératoires prévus dans l'étude de sécurité pyrotechnique et informer l'opérateur et/ou le responsable de chantier en cas de non-conformité.

Critères de performance

Les tâches exécutées sont inscrites dans l'ESP.
L'exécution des tâches suit les modes opératoires prescrits dans l'ESP.
Les non-conformités sont rapportées au responsable de chantier.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ensemble des documents décrivant les prescriptions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, s'imposant à un chantier de dépollution pyrotechnique, mettre en œuvre l'ensemble des mesures individuelles (EPI) et collectives de protection.

Critères de performance

Les équipements de protection individuels et collectifs sont opérationnels, disponibles et mis en œuvre.
Les situations à risque sont évitées ou maîtrisées.

Maintenir son attention de façon continue

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction de l'exposition aux risques inhérents à une activité de dépollution pyrotechnique (conduite d'engin en zones à risques, recherches de cibles, proximité de personnes à pied et d'autres engins de terrassement, ...) maintenir son attention de façon continue afin d'éviter tout accident.

Critères de performance

Les événements fortuits occurrence dans la zone attribuée à l'aide opérateur sont repérés.
Les écarts entre les actions réalisées et les procédures sont repérés rapidement.
Les situations à risques sont immédiatement repérées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	25/30

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	27/30

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AODP	REAC	TP-01300	02	13/04/2017	11/04/2017	28/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Aide opérateur en dépollution pyrotechnique

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Aide opérateur en dépollution pyrotechnique

Sigle du titre professionnel : AODP

Niveau : 3

Code(s) NSF : 343m - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement - pas de fonction dominante

Code(s) ROME : F1302, I1503, F1402, K1705

Formacode : 22097, 31717, 22054

Date de l'arrêté : 04/04/2017

Date de parution au JO de l'arrêté : 11/04/2017

Date d'effet de l'arrêté : 27/04/2017

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	3/26

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	4/26

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel AODP

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution Exécuter des terrassements spécifiques à l'aide d'une pelle hydraulique lors d'opérations de dépollution pyrotechnique Détecer des cibles métalliques enterrées, à l'aide de matériel portatif approprié, dans une zone définie et balisée Communiquer de manière adaptée avec les interlocuteurs du chantier dans le respect des exigences de l'emploi	01 h 30 min	La mise en situation professionnelle, en présence du jury, comprend deux parties indépendantes les unes des autres : Partie 1 (durée 1 h 00) Travaux d'approche d'une cible à l'aide de la pelle hydraulique comprenant la réalisation d'une prise et d'une fin de poste. Partie 2 (durée 30 min) Mise en œuvre d'un détecteur magnéto métrique mono sonde.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution Identifier visuellement les principales caractéristiques des munitions historiques rencontrées sur un chantier de dépollution pyrotechnique Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention Communiquer de manière adaptée avec les interlocuteurs du chantier dans le respect des exigences de l'emploi	00 h 40 min	Le jury questionne le candidat sur son expérience et ses connaissances du niveau d'aide opérateur conformément à la réglementation en cours. La compétence, « Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention », est validée par la présentation du certificat « Sauveteur-secouriste du Travail (SST) » en cours de validité. De même, le critère d'évaluation "Les connaissances permettant d'être autorisé à intervenir à proximité des réseaux sont maîtrisées" est validé par la présentation de l'attestation AIPR en cours de validité.
▪ Questionnaire professionnel	Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution Exécuter des terrassements spécifiques à l'aide d'une pelle hydraulique lors d'opérations de dépollution pyrotechnique Identifier visuellement les principales caractéristiques des munitions historiques rencontrées sur un chantier de dépollution pyrotechnique Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique	02 h 30 min	Le questionnaire professionnel comprend 2 parties indépendantes : Partie 1 (durée 1 h 30 min) Connaissances pyrotechniques (sécurité, munitions historiques, interventions, ...) concernant l'aide opérateur en dépollution pyrotechnique, conformément à la réglementation en cours. Partie 2 (durée 1 h 00 min) Reconnaissance des principales munitions historiques à partir d'un échantillonnage représentatif réel ou illustré.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	5/26

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. L'entretien porte essentiellement sur la compréhension et la vision globale du métier, la culture professionnelle. Des précisions peuvent néanmoins être demandées au candidat en cas de doute sur certains résultats des évaluations passées.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		05 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour les candidats issus d'un parcours continu de formation, le centre de validation fournira au jury un document attestant de leur réussite aux évaluations à la conduite d'engin en sécurité suivant la recommandation R 372 m de la CNAMTS catégorie 2.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour les candidats issus de la VAE, un temps de prise en main du matériel doit être prévu par le centre de validation.

Le candidat doit présenter au jury son attestation de compétence "AIPR - Opérateurs", son certificat SST et son certificat d'aptitude à conduire une pelle hydraulique de catégorie 2 en sécurité, suivant la recommandation R 372 m de la CNAMTS, l'ensemble en cours de validité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	6/26

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Intervenir sur un chantier de dépollution pyrotechnique en tant qu'aide opérateur					
Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution	<p>Les différentes interventions sont identifiées dans l'Etude de Sécurité Pyrotechnique (ESP).</p> <p>Les principes de sécurisation et d'installation d'un chantier de dépollution sont connus.</p> <p>Les équipements individuels et collectifs sont identifiés et portés en fonction du risque encouru.</p> <p>Les préconisations de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques sont mises en œuvre (PRAP).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exécuter des terrassements spécifiques à l'aide d'une pelle hydraulique lors d'opérations de dépollution pyrotechnique	<p>Les travaux d'approche de la cible sont réalisés avec précision (enlèvement de la terre par épaisseur de 20 cm).</p> <p>Les procédures d'approches spécifiques sont connues et mises en œuvre.</p> <p>Le maintien de la vigilance est permanent à toutes les étapes du terrassement.</p> <p>Les principales caractéristiques des fourneaux de pétardage sont connues.</p> <p>Le creusement des fourneaux respecte les procédures.</p> <p>Le terrain est remis en forme à l'identique après intervention.</p> <p>Le contact visuel est permanent avec l'opérateur.</p> <p>L'obéissance aux ordres de l'opérateur est effective.</p> <p>Les recommandations R 372 catégorie 2 de la CNAMTS sont respectées.</p> <p>Les connaissances permettant d'être autorisé à intervenir à proximité des réseaux sont maîtrisées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Détecter des cibles métalliques enterrées, à l'aide de matériel portatif approprié, dans une zone définie et balisée	<p>Le repérage et le traçage de la zone de travail sont conformes au plan fourni.</p> <p>Toutes les cibles détectables sont détectées.</p> <p>L'utilisation des détecteurs est conforme aux recommandations du constructeur.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	7/26

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Identifier visuellement les principales caractéristiques des munitions historiques rencontrées sur un chantier de dépollution pyrotechnique	Les principales munitions d'ancienne génération (1870, 1914, 1940) sont identifiées. Les effets potentiels des munitions découvertes sont connus. Les distances de sécurités sont comprises et respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique	Le cadre réglementaire d'intervention de l'aide opérateur dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique est connu et respecté. Les techniques et procédures de déterrage manuel sont connues et respectées. Les principaux risques et procédures de sécurité, liés à la manipulation, au déplacement, au stockage et au transport des objets pyrotechniques sont connus. Les règles élémentaires de constitution d'un fourneau de destruction sont connues.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention	Les procédures et les consignes spécifiques en matière de prévention sont respectées L'action effectuée sur la victime est appropriée La persistance du résultat et l'apparition d'autres signes de détresse sont vérifiés Les mesures de prévention ou de protection sont prises Les secours sont alertés Le moyen de prévention proposé est conforme aux principes généraux de prévention	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communiquer de manière adaptée avec les interlocuteurs du chantier dans le respect des exigences de l'emploi	Les directives du chef d'équipe sont suivies avec célérité. Le carnet de suivi des engins ou des équipements est lu et renseigné à chaque changement de poste. Les échanges avec les collaborateurs sont clairs et précis. L'aide opérateur est attentif aux messages des personnes évoluant dans sa zone de travail.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	8/26

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<p>Obligations réglementaires le cas échéant : Pour être autorisés à conduire une pelle hydraulique sur le plateau technique de validation, les candidats devront présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les candidats formation, un document attestant de leur réussite aux évaluations à la conduite d'une pelle hydraulique de catégorie 2 en sécurité, suivant la recommandation R 372 m de la CNAMTS. • Pour les candidats VAE, un certificat d'aptitude à conduire une pelle hydraulique de catégorie 2 en sécurité, suivant la recommandation R 372 m de la CNAMTS, en cours de validité. 					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	9/26

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en œuvre des modes opératoires	Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution
	Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Appliquer les procédures d'intervention et de sécurité définies dans l'étude de sécurité pyrotechnique (ESP) dans le cadre d'un chantier de dépollution
	Assister un opérateur en dépollution pyrotechnique dans la réalisation de tâches à caractère pyrotechnique
Maintenir son attention de façon continue	Exécuter des terrassements spécifiques à l'aide d'une pelle hydraulique lors d'opérations de dépollution pyrotechnique

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre AODP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est indispensable tout au long des modalités « mise en situation professionnelle », « entretien technique » et « entretien final ». Lors de la mise en situation professionnelle, un des membres du jury jouera le rôle de l'opérateur pour donner les consignes lors de la recherche de cibles.

Le jury peut à tout moment interrompre l'épreuve s'il juge que les conditions de sécurité ne sont pas respectées ou que l'attitude du candidat représente un danger imminent pour lui-même, autrui ou l'environnement.

Un temps de présence supplémentaire du jury est à prévoir pour assurer la prise en compte du plateau technique, la prise de connaissance des dossiers des candidats, la préparation des entretiens et la délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	10/26

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Une personne chargée de la sécurité est désignée par l'organisateur de la session. Elle est présente pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, à disposition du jury.

L'organisateur de la session devra prévoir la surveillance de la modalité « questionnaire professionnel ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	11/26

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Aide opérateur en dépollution pyrotechnique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	13/26

CCP

Intervenir sur un chantier de dépollution pyrotechnique en tant qu'aide opérateur

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle ou Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Sans Objet Sans Objet		Sans objet
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	15/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Intervenir sur un chantier de dépollution pyrotechnique en tant qu'aide opérateur

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :

Protocole d'intervention du jury :

.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	16/26

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Aide opérateur en dépollution pyrotechnique

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un plateau permettant l'évolution des engins comprenant au minimum : <ul style="list-style-type: none">• une aire spécifique en terre de 400m² minimum par candidat, meuble sur 2 m de profondeur ;• une aire plane en terre de 10mX10m.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La surface totale dépendra du nombre de candidats présentés à la session. 1 vestiaire dames, 1 vestiaire hommes, 1 sanitaire dame, 1 sanitaire homme.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnaire professionnel	Une salle équipée de tables et chaises suffisamment espacées, permettant d'accueillir l'ensemble des candidats de la session.	L'aménagement de ce local ne doit pas permettre la communication entre les candidats. Cette salle pourra aussi servir en début de session à la présentation de l'épreuve aux candidats, et en fin de session, à la délibération du jury.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	17/26

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Aire spécifique en terre de 400m ² , meuble sur 2 m de profondeur.	1	Sans objet
	1	Terrain plat de dimensions minimum de 10m X 10m, dans lequel des éléments métalliques auront été préalablement enterrés, permettant la tenue de l'épreuve de détection.	1	En fonction de l'occupation de la zone d'évolution de l'engin, cette zone destinée à l'épreuve de détection peut y être intégrée.
Machines	1	Pelle hydraulique sur chenilles ou sur pneus d'un poids supérieur à 6 tonnes équipée d'un godet type terrassement.	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	Lot de talkies walkies 3 postes.	1	Sans objet
	1	Pelle à main Pioche Pompe à graisse Lot de chiffons Décamètre Double mètre Cordeau (50 mètres minimum) Massette Seau de maçon Niveau de maçon	1	Sans objet
Équipements	1	Détecteur magnétométrique type mono sonde, professionnel.	1	Sans objet
Équipements de	1	Casque de chantier et casque anti bruit	1	Pour les candidats, les membres du

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	18/26

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
protection individuelle (EPI) ou collective		Gilet de sécurité rétro réfléchissant Chaussures de sécurité Gants de manutention Lunettes de protection		jury, le responsable de session et les hommes à pied.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	19/26

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Aide opérateur en dépollution pyrotechnique est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Agent(e) de dépollution des sols option risque pyrotechnique Arrêté du 16/03/2012		Aide opérateur en dépollution pyrotechnique Arrêté du 04/04/2017	
CCP	Intervenir sur un chantier de dépollution de sol à risque pyrotechnique en zone autorisée	CCP	Intervenir sur un chantier de dépollution pyrotechnique en tant qu'aide opérateur
CCP	Exécuter des terrassements de sol à l'aide d'une pelle hydraulique	CCP	Aucune correspondance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	21/26

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AODP	RE	TP-01300	02	26/11/2021	26/11/2021	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

